

DELIBERATION

Session ordinaire du 25 février 2020

L'an deux mille vingt, le 25 février à 20h00, Le Conseil Municipal de la commune de **MASQUIERES** Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Thierry BOUQUET**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18.02.2020

Présents : MM Thierry BOUQUET – Raymond BOUYSSOU – Virginie PALOMARES - Jean-Claude RIGAL - Willy BIEBER - Prosper BASSET - David CONSTANS - Mme Nathalie LARQUEY
Absents : MM. - Jean-Philippe CAPDECOMME - Jacob SNOWBALL -
Excusés : M. Michel MORETTO -
Secrétaire : M Raymond BOUYSSOU
Procurations de : M. Michel MORETTO donnée à M. Prosper BASSET

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Vote compte administratif cpte de gestion 2019,
Affectation résultats 2019 : commune et Gîtes,
 - 2 - Travaux Mairie : information,
 - 3 - Elections municipales : composition du bureau de vote,
 - 4 - Adressage : consultation groupement de commande
- Questions diverses.

Début de séance :

Signature du dernier compte rendu.

7. 1 - FINANCES LOCALES / 157-2020

1 – 1 - Vote du compte administratif Communal 2019 :

Monsieur le Maire demande à statuer sur le compte administratif COMMUNAL 2019 comme suit :

<u>Commune</u>		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	Réalisé :	12 806,51 €
	Reste à réaliser :	21 439,00 €
Recettes	Réalisé :	29 863,81 €
	Reste à réaliser :	8 420,00 €
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Réalisé :	113 642,44 €
Recettes	Réalisé :	134 339,51 €
Résultats de clôture de l'exercice 2019		
Investissement		+ 17 057,30 €
Fonctionnement		+ 20 697,07 €
Résultat global 2019		+ 37 754,37 €

Le maire s'étant retiré le conseil municipal à :

7 voix POUR et 1 abstention approuve le compte administratif 2019 communal.

7. 1 - FINANCES LOCALES / 158-2020

1 – 2 Affectation des résultats communal 2019 :

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence du Maire, après avoir pris connaissance des éléments financiers du Compte Administratif de l'exercice 2019

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
- Considérant que le compte administratif 2019 fait apparaître

COMMUNE	
Un excédent de fonctionnement de 2019 de	3 951,55 €
Un excédent reporté année 2018 de	16 745,52 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	20 697,07 €
Un excédent d'investissement de	17 057,30 €
Un déficit des restes à réaliser de	13 019,00 €
Un excédent de financement de	4 038,30 €
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31.12.2019 : excédent	20 697,07 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	20 697,07 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	17 057,30 €

Approuve l'affectation du résultat 2019, à 8 voix POUR et 1 abstention.

7. 1 - FINANCES LOCALES / 159-2020

1- 3 Vote du compte de gestion communal 2019 :

Mr le Maire expose aux conseillers que le compte de gestion est établi par le percepteur de FUMEL du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif 2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2019, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

A 8 voix POUR et 1 abstention le compte de gestion communal 2019 est approuvé.

7. 1 - FINANCES LOCALES / 160-2020

1 – 4 - Vote du compte administratif des Gîtes communaux 2019 :

Monsieur le Maire demande à statuer sur le compte administratif 2019 du budget des gîtes communaux, comme suit :

<u>Gîtes</u>		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Réalisé :	550,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Réalisé :	6 791,41 €
Recettes	Réalisé :	13 988,78 €
Résultats de clôture de l'exercice		
Investissement		+ 550,00 €
Fonctionnement		+ 7 197,37 €
Résultat global excédent		+ 7 747,37 €

Le maire s'étant retiré le conseil municipal à :

7 voix POUR et 1 abstention approuve le compte administratif 2019 des gîtes communaux.

7. 1 - FINANCES LOCALES / 161-2020

1 – 5 - Affectation des résultats des Gîtes communaux 2019 :

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence du Maire, après avoir pris connaissance des éléments financiers du Compte Administratif de l'exercice 2019

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

COMMUNE	
Un excédent de fonctionnement de 2019 de	5 527,37 €
Un excédent reporté année 2018 de	1 670,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	7 197,37 €
Un excédent d'investissement de	550,00 €
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31.12.2019 : excédent	7 197,37 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	7 197,37 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	550,00 €

Approuve l'affectation du résultat 2019 des gîtes communaux, à 8 voix POUR et 1 abstention.

7. 1 - FINANCES LOCALES / 162-2020

1- 6 Vote du compte de gestion des Gîtes communaux 2019 :

Mr le Maire expose aux conseillers que le compte de gestion est établi par le percepteur de FUMEL du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif 2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2019 des gîtes communaux, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

A 8 voix POUR et 1 abstention le compte de gestion 2019 des gîtes communaux est approuvé.

2 - Travaux mairie :

Les travaux de terrassement pour la mise en place de la filière d'assainissement vont commencer dès que la DICT sera instruite par l'entreprise DONATO.

5.1 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / 163 - 2020

3 – Elections MUNICIPALES des 15 et 22 mars 2020 – BUREAU DE VOTE :

Scrutin du 15 mars 2020

Membres du BUREAU DE VOTE

Président	Titulaire :	Thierry BOUQUET
Assesseurs	Titulaire :	Raymond BOUYSSOU
	Titulaire :	Willy BIEBER
Secrétaire :	Titulaire :	Prosper BASSET

08H00 – 10H30	Thierry BOUQUET - Raymond BOUYSSOU
10H30 – 13H00	Prosper BASSET - David CONSTANS
13H00 – 15H30	Willy BIEBER - Virginie PALOMARES
15H30 – 18H00	Michel MORETTO - Raymond BOUYSSOU

Scrutin du 22 mars 2020

Membres du BUREAU DE VOTE

Président	Titulaire :	Thierry BOUQUET
Assesseurs	Titulaire :	Raymond BOUYSSOU
	Titulaire :	Willy BIEBER
Secrétaire :	Titulaire :	Nathalie LARQUEY

08H00 – 10H30	Thierry BOUQUET	-	Raymond BOUYSSOU
10H30 – 13H00	Prosper BASSET	-	Nathalie LARQUEY
13H00 – 15H30	Willy BIEBER	-	Virginie PALOMARES
15H30 – 18H00	Michel MORETTO	-	Raymond BOUYSSOU

1.3 – CONVENTION DE MANDAT / 164-2020

4 - Marché de fourniture et pose de plaques et panneaux de rue dans le cadre de l'adressage en groupement de commande – choix du prestataire :

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération n° 152-2019, en date du 17 décembre 2019, une convention de groupement de commande a été signée avec la communauté de communes de Fumel Vallée du Lot et les communes du territoire pour l'achat de plaques et panneaux de rue dans le cadre de l'adressage, la communauté de communes est désignée coordonnateur de l'opération. Chacune entité a désigné les membres appelés à siéger à la commission spécifique d'appel d'offres spécifique.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de mettre en place un accord cadre à bons de commande avec un maximum article L2125-1 1°, R 2162-1 à R 2162-6, R 2162-13 et R 2162-14 du code de la commande publique pour la fourniture et la pose de plaques et panneaux de rue.

A ce titre une consultation a été lancée en procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R 2123-1 1° du code de la commande publique.

L'avis de publicité est publié sur la plateforme AWS de la communauté de communes coordonnateur du groupement avec parution également sur le journal d'annonces légales le Sud-Ouest en date du 18 décembre 2019.

Le Directeur des services techniques de la communauté de communes de Fumel Vallée du Lot a réalisé l'analyse de l'unique offre déposée sur la plateforme dans les délais impartis et l'a présentée le 30 janvier 2020 à la commission spécifique créée pour ce groupement de commande.

Il a été décidé de valider l'offre de la société SIGNAUX GIROD qui répond en tout point au cahier des charges ; le contrat sera conclu pour un an renouvelable 3 fois.

Le Conseil Municipal Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

1°) Valide le choix de la commission spécifique et décide de retenir :

La société SIGNAUX GIROD
881 ROUTE DES Fontaines
BP 30004
39400 BELLEFONTAINE

Pour assurer pour la fourniture et la pose de plaques et panneaux de rue dans le cadre de l'adressage qui s'impose aux communes.

2°) Autorise le Maire à signer les pièces du marché qui est conclu pour l'année 2020 et reconductible 3 fois à savoir :

- L'acte d'engagement incluant le seuil maximum par commune ainsi que la période
- Le bordereau des prix
- Et toutes les pièces afférentes à ce marché

3°) Précise que chaque collectivité se chargera, dès la notification du marché par le coordonnateur, de l'exécution de son propre marché, conformément à la convention de groupement de commande.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare clos la séance ordinaire du 25 février 2020 à 22h10.

Ont signé au registre les jours, mois et an susdits :

Les membres présents

Thierry BOUQUET

Raymond BOUYSSOU

Virginie PALOMARES

Jean-Claude RIGAL

Willy BIEBER

Prosper BASSET

Nathalie LARQUEY

David CONSTANS